## INDEX ANALYTIQUE

Les chiffres renvoient aux numéros de paragraphes.

- A -

Absolution, 391 Conditionnelle, 459 Inconditionnelle, 452, 458 Registre de renseignements des délinquants sexuels, 114, 120

## Abus (discrétion du poursuivant)

Délinquant dangereux ou à contrôler

Demande de renvoi pour évaluation, 225

## Abus de procédure, 82

Critères pour l'arrêt des procédures, 193

## Accusation

Perte de compétence, 256 Réduction, 144 Voir aussi Acte d'accusation, Chef d'accusation

## Accusé

Capacité à se représenter seul, 477-478, 484-485 Crédibilité, 58, 65, 77, 315 Droit d'appel, 42-83

 Prorogation du délai, 490
 Réfutation d'une présomption, 82
 Tactiques dilatoires, 481, 509
 Voir aussi Multiplicité d'accusés

## Accusé déclaré criminellement non responsable

Droit d'appel, 42

## Accusé déclaré inapte à subir son procès

Droit d'appel, 42

## Acquittement

Acte d'accusation (annulation), 184 Appel par voie accélérée, 1039 Conclusion recherchée, 1009 Droit d'appel, 35, 42 Ordonnance à l'issue de l'appel, 1073-1079

#### Acte criminel

Droit d'appel, 40 Infraction de nature hybride, 646 Acte d'accusation – annulation, 85(8)(9), 181-192, 211, 218 Annulable ou nul, 188 Compétence du juge, 183 Détails au chef d'accusation, 190 Erreur d'inadvertance, 188-189, 191, 211 Infraction sommaire, 189

Mandamus auxiliaire, 261
Modification, 182-185, 1084, 1111

Moment de la requête, 187

Nature du vice, 184 Par la Cour du Québec, 85(9), 205-211

Jeune contrevenant, 192 Pouvoirs de la Cour d'appel, 185-186

Préjudice irréparable, 184 Voir aussi Chef d'accusation

## Acte de comparution Voir Comparution

Acte de désistement, 33

Acte de procédure, 23, 525 Amendement, 32, 1110 Désignation comme requérant ou appelant, 30 Désistement, 33 Intitulé, 23, 26-29 Normes de présentation, 23

 Sanction en cas de non-respect, 23

Papier, 24-25

Référence aux textes législatifs ou réglementaires, 30 Signature, 31 Titre, 30

## Administration de la justice

Mise en liberté provisoire, 589, 603-611, 640, 648, 669 Permission d'appeler, 339

## Adolescent délinquant

Acte d'accusation (annulation), 192

Libération conditionnelle

 Délai préalable (révision), 85(7), 178-179

Risque de contact (peine), 391 Conférence de gestion pénale, 816

Erreur de principe et peine, 426-427

Révision sur la mise en liberté provisoire, 626

Substances corporelles (prélèvement), 101, 110

Voir aussi Personne mineure

#### Adresse, 27

Changement, 568, 682

## **Affidavit**

Acte de désistement (signature), 33

Aveu de culpabilité, 355

Faits nouveaux, 530

Incompétence alléguée de l'avocat, 283

Nouvelle preuve, 307, 728, 733

Omission, 662

Plaidoyer de culpabilité, 358, 360, 372

Prorogation du délai d'appel, 494, 530-531

Requête accessoire, 527-528, 530-531

Requête en rejet d'appel, 789

Requête pour mise en liberté provisoire, 571

Requête pour nouvelle preuve, 701

Signification, 537

## Âge

Libération conditionnelle, 141-142

Mise en liberté provisoire, 597

Détention dans l'intérêt public, 669

Voir aussi Personne mineure

## Agent de police, 459

Arrestation, 645

#### **Agression sexuelle**

Acquittement immédiat, 1075 Acte d'accusation, 188 Antécédent, 140, 175 Détermination de la peine, 462 Voir aussi **Prédateur sexuel** 

### Aide juridique

Admissibilité, 475, 482, 486, 762, 766

- Présomption de fait, 487
- Refus du requérant, 761

Application, 479

Rémunération d'un deuxième avocat, 483

Requête pour désignation d'un avocat sans frais, 761-762, 766, 769

Tarif, 476, 482-483, 487

#### Amende

Paiement, 685-686

#### **Amendement**

Acte de procédure, 32 Ajout, 32 Avis d'appel, 271, 280, 789 Remplacement, 32 Suppression, 32

## Annexe

Voir Mémoire ainsi qu'à la requête spécifique (documents)

### Antécédents judiciaires

Appréciation de la preuve, 315 Détermination de la peine, 461

- Facteur aggravant, 454
- Parité, 419

Libération conditionnelle, 140-142, 147, 158, 174-175, 177

Mise en liberté provisoire, 594-597

Détention dans l'intérêt public, 669

Témoin de la poursuite, 728

## Anti-démarreur avec éthylomètre, 678

## **Appel**

Abandon, 802, 859

Audition, v. Audition de l'appel

Chances de succès, 856

De décisions interlocutoires, 41 Non prévu par le *Code crimi*nel, 40

Réunion, 317, 350, 813, 839

Voir aussi Avis d'appel, Appel par voie accélérée, Audition de l'appel, Requête pour permission d'appeler, Requête en rejet d'appel

## Appel en matière de déclaration sommaire de culpabilité

Appel préalable en Cour supérieure, 324, 345-346

Audition conjointe avec un acte criminel, 345, 348-349

Circonstance exceptionnelle, 333

Conditions d'autorisation, 325-326

Droit d'appel, 42, 90, 321, 340

- Question de droit seulement, 323, 325
- Sur permission, 322

Examen conjoint des décisions des deux instances, 327

Moyen d'appel qui n'a pas été soulevé, 328

Pouvoirs décisionnels de la Cour d'appel, 341-342

Octroi de la permission d'appeler, 338-340

Question de droit importante, 333

Question de droit véritable, 329-330

- Non reconnue, 332
- Reconnue, 331

Question d'intérêt suffisant, 337, 339

Refus de la permission d'appeler, 334-337

 Révision par une formation de la Cour, 343-344

Réunion d'appels, 350

Voie accélérée, 1039

Voir aussi Infraction sommaire

## Appel futile ou frivole

Requête en rejet d'appel, 785, 794

## Appel incident

Mémoire, 857, 863

- Page couverture, 883

### Appel non futile ou frivole

Requête pour désignation d'un avocat sans frais, 757

Requête pour mise en liberté provisoire, 581-583, 618, 665

## Appel par voie accélérée, 698, 815

Appel sur peine, 1039 Audition, 1040, 1054, 1057

Cahier des sources, 1047, 1058-1060

Documents qui tiennent lieu de mémoire

 Nombre d'exemplaires, 1049

- Ordre, 1051
- Partie appelante, 1044-1047
- Partie intimée, 1048
- Signification, 1049
- Support informatique, 1050

Échéancier, 1041, 1043 Exposé, 1042, 1046, 1051 Interlignes, 1052 Papier, 25, 1050 Page couverture, 1050 Pièces, 1045, 1050

Procédure, 1039

Production des documents, 1041, 1043

Questionnaire, 1044, 1048

Voir aussi Requête pour procéder par voie accélérée

## Appel quant aux frais Voir Frais

## Appel relatif à la communication d'un dossier personnel du plaignant

Droit d'appel, 85 (1) Intérêts de la justice, 96-97 Motifs possibles d'appel, 95-96 Pertinence des dossiers, 95-97 Pouvoirs décisionnels de la Cour, 98

## Appel relatif à l'augmentation du temps d'épreuve

Annulation de l'ordonnance, 176

Application de la jurisprudence, 173-175

Caractère extraordinaire ou exceptionnel, 160

Caractéristiques du délinquant, 163, 177

Condition essentielle d'application, 167

Démarche du tribunal, 161

Détournement des fins de la disposition, 168

Droit d'appel, 85(6), 159-177

Équité procédurale, 160, 169, 177

Exclusions de l'application, 159, 167

Fardeau de preuve, 162-165 Inférieure à la moitié de la peine, 172

#### Infraction

- De terrorisme, 165
- D'organisation criminelle, 164
- Visée, 162-165

Motif de la décision, 160, 170-171, 177

Motifs d'intervention en appel, 166-172

Peine minimale de deux ans, 167

Pouvoirs décisionnels de la Cour d'appel, 176

Qualification de peine, 391

Retour du dossier en première instance, 176

Substitution de l'ordonnance, 176

# Appel relatif au comportement sexuel du plaignant, 85(10), 88-98

Fardeau de preuve, 91
Motifs d'intervention, 92-94
Portée des dispositions, 88-89
Pouvoirs décisionnels de la
Cour d'appel, 98
Tribunal compétent, 90

## Appel relatif à l'enregistrement des délinquants sexuels

Application rétrospective de la loi, 128-129

Constitutionnalité, 112

Droit d'appel, 85(3)(4), 112-129, 394

Durée de l'ordonnance, 126-127 Fardeau de preuve, 115-117, 124

 Preuve produite au procès ou lors de l'audition, 116

Impact de l'ordonnance sur le contrevenant, 121

Intérêt public, 121

Motifs d'appel possibles, 119-126

Nature de l'ordonnance, 113 Norme d'intervention, 113

- Cas d'absolution, 114, 120
- Retenue judiciaire, 114

Pouvoirs décisionnels de la Cour d'appel, 123-125

Suspension de l'exécution, 125

Tribunal compétent, 118

## Appel relatif à l'imposition d'un délai préalable à la libération conditionnelle

Antécédents judiciaires, 140-142, 147

Appel du délai inférieur à 25 ans, 85 (5), 131

Caractère du délinquant, 140-144

Circonstances de l'infraction, 148

Comportement en prison, 143 Droit d'appel, 85(5)(7), 130-158

De plein droit, 132

Facteur aggravant (conjointe victime), 146

Fourchette des peines applicables, 151-154

Lettres d'appui au délinquant, 143

Manquement à des ordonnances, 149

Motivation de la décision, 137

Nature de l'infraction, 145-147

Norme d'intervention, 135-138

Peine manifestement déraisonnable, 135

Personne mineure, 85(7), 178-179

Plaidoyer de culpabilité, 140, 144

Pouvoirs décisionnels de la Cour d'appel, 155-156

Pouvoir discrétionnaire du juge, 133-134, 136

Recommandation du jury, 150 Réduction du délai, 140-141 Supérieur à dix ans, 85(5), 130 Trouble de la personnalité, 142

## Appel relatif au prélèvement de substances corporelles,

85 (2), 99-111

But visé, 99

Discrétion du tribunal de première instance, 101

Effet, 111

Fardeau de preuve, 101

- Infraction secondaire, 102, 106

Modalités d'exécution, 107

Motifs, 104-107

Norme d'intervention, 100

Pouvoirs décisionnels de la Cour, 108-111

Suspension d'exécution, 691 Tribunal compétent, 103

## Appel relatif à un recours extraordinaire

Compétence de la Cour d'appel, 247

Décision visée, 247

Droit d'appel, 35, 40, 85(11), 245-269

Intitulé, 26

- Désignation du tribunal ou de l'organisme quasi-judiciaire, 28
- Numéro de dossier, 29

Pouvoirs de la Cour d'appel, 248 Voir aussi Certiorari, Habeas

corpus, Mandamus, Prohibition

## Appel sur la peine

Compétence de la Cour, 389, 391

Direct, 394

Droit d'appel, 130, 387

Facteur(s)

- Accusé policier, 459
- Aggravant, 452-455
- Atténuant, 453, 455, 462
- Conséquences sur le statut d'immigrant, 458
- Écoulement du temps, 460
- Insistance trop grande sur un facteur approprié, 460-462
- Intoxication, 457
- Personnels, 462
- Pertinents, 451-459
- Problèmes de santé mentale, 456
- Provocation, 457

Norme d'intervention, 403, 408

Nouvelle preuve, 1127-1133

Portée, 393, 396

Pouvoirs décisionnels de la Cour, 1126, 1134, 1141-1142

Renonciation, 390

Représentations (transcription), 504

Requête, 388, 397

Requête pour mise en liberté provisoire, 572

Substitution de peine, 1135-1138

Voie accélérée, 1039

Voir aussi Peine, Requête pour permission d'appeler de la peine

## Appel sur le verdict

Par l'accusé

- Accueilli, 1067-1087
- Rejeté, 1088-1111

Par le poursuivant, 1113-1125

Pouvoirs décisionnels de la Cour, 1067-1125

Requête pour procéder par voie accélérée, 1041

Voir aussi Requête pour permission d'appeler du verdict

## Argumentation au mémoire, 931, 961, 963-966

Admission erronée d'une preuve, 997

À partir de la décision ou des directives contestées, 986-988

- Mise en perspective, 987

À partir de la preuve au dossier, 989-992

Sélections tronquées et crédibilité, 991

À partir du droit applicable, 993-1000

À partir du raisonnement logique, 1001-1003

Approches, 969

## Citation

- De la preuve, 991
- D'une décision, 976-978

D'une disposition législative, 980

Crédibilité (appréciation), 994 Décision défavorable, 981 Dispositions réparatrices, 1004-1006, 1091-1109

#### **Erreurs**

- Alléguées (démonstration), 983-985
- De droit, 999-1000, 1004-1005
- De fait ou mixtes de droit et de fait, 994, 996
- Manifestes et dominantes, 989-990, 992

Index des sujets abordés, 984-985

Insuffisance de la preuve, 995 Lors de la plaidoirie, v. **Plaidoirie** 

Mise en contexte, 970

Preuve hors de tout doute raisonnable, 995-996

Recherche jurisprudentielle, 973-975, 979, 1149-1150

Sources, 985

Synthèse du droit, 971-982

Voir aussi Appel par voie accélérée (exposé), Mémoire

## Argumentation lors de la plaidoirie, 1163-1165, 1179

Annonce aux juges, 1180-1181

Classement, 1172-1174

Cohérence de la démonstration, 1202

Concision, 1201

Conclusion, 1186

Développement, 1182-1185
Honnêteté, 1244-1246
Précision, 1201
Présentation par le plaideur, 1199-1200
Renvois, 1203
Respect du plan, 1204
Souplesse, 1247-1252
Temps alloué, 1175-1177
Voir aussi Plaidoirie

### Arme à feu, 391

#### Arrestation

Exécution, 645
Fouille accessoire, 66-67
Motifs raisonnables et probables, 66-68, 84

Voir aussi Requête pour émission d'un mandat d'arrestation

Arrêt des procédures, 85(8)(9), 181, 182, 212, 218 Appel devenu théorique, 809 Caractère prospectif, 194 Communication de la preuve, 200, 216-217 Compétence, 254

Délai déraisonnable, 196-199, 213-215

Juge du procès

Refus d'exercer sa compétence, 201-204

Nature, 193, 209 Ordonnance, 1080-1083, 1120 Par la Cour du Québec, 85(9), 205, 207, 209 Test des cas les plus manifestes, 193

Violation des droits garantis par la *Charte*, 193-196

## Assistance sans frais d'un avocat

Voir Ordonnance de type Rowbotham, Requête pour désignation d'un avocat sans frais

## Atteinte à la vie privée

Ordre de souffler au visage, 334

## Attentat à la pudeur

Acte d'accusation, 188

### Attestation de conformité

Mémoire, 876, 1032-1033 1056

### Attitude après le crime

Libération conditionnelle, 140

## Audition de l'appel, 775

Absence d'une partie, 1064 Apparition de nouveaux argu-

ments, 833 Avis d'audition, 1054, 1057 Cahier des sources, 1058-1060

Heure, 1062

Mise en état du dossier, 842, 1053

Mise au rôle, 1054

Multiplicité de procureurs, 1155-1157

### Orale

- But, 1158
- Renonciation, 1055

Ordre, 1061

Pouvoirs décisionnels de la Cour, 1065-1066

Préparation, 1146

Présence de l'appelant détenu, 849-850

Prioritaire, 823, 825, 844, 1054 Remise, 1062-1064

Temps alloué pour la plaidoirie, 1034-1035, 1056, 1156-1157, 1220-1226

Voir aussi Plaidoirie

## Audition des requêtes

Absence d'une des parties, 542-545

Ajournement, 542-543
Demande de remise, 553, 557
Devant un greffier, 559
Devant un juge unique, 555
Dispense de la présence des parties, 539

Non applicable, 540
Nombre de plaideurs, 560
Par conférence téléphonique, 547

Participation, 546

Accusé non représenté,
 563

Par visioconférence, 548-550
Présence à l'ouverture, 541
Présence d'un appelant sous garde, 554, 561-563
Priorité à la Cour d'appel, 542
Report à la fin du rôle, 544
Tenue vestimentaire, 564-567

Augmentation du temps d'épreuve, 85 (6)

## Autorisation d'appel

Voir Requête pour permission d'appeler

## Autorisation de nouveaux moyens d'appel

Voir Requête pour autorisation d'invoquer de nouveaux moyens de fait ou mixtes de droit et de fait

#### Aveu

Libération conditionnelle, 141

### Aveu de culpabilité

Retrait, 355

Voir aussi **Plaidoyer de culpa**bilité

## Avis

D'audition, 1054, 1057

Déclaration de mise en état, 842, 1053

Délinquant dangereux ou à contrôler, 226

Demande de mise au rôle, 842

Nouvelle preuve, 284

Production du mémoire, 801-804

Refus d'autoriser l'appel (révision), 319

Requête accessoire

Remise de l'audition, 553, 557 Requête pour mise en liberté provisoire, 577

## Avis d'appel

Ajout de moyens de droit, 279 Amendement, 271, 280, 789

Annexe, 272

Champ d'application, 35

Chef d'accusation, 272

Conclusions recherchées, 277, 280-281

Conférence de gestion pénale, 817

Contenu (exigences), 270-281

- sanction, 271

Copie, 282

Définition, 35

Délai de dépôt, 36-39, 282

- Calcul, 38
- Prorogation, 39

Dépôt, 282

Désignation des parties, 23

Et permission d'appeler, 274, 302

Existence d'un droit d'appel, 40-41

Infraction visée, 272

Intitulé, 27

Motifs d'appel, 582

Moyens d'appel, 277-278

- Supplémentaires, 279

Qualification de l'erreur reprochée au premier juge,

Questions de droit, 42-83, 278

Requête pour mise en liberté provisoire, 572

Réserve de droits, 832 Signification, 36-37, 282-283, 534-538

- Allégation d'incompétence de l'avocat, 283, 296
- Intimé introuvable, 538

Sur plus d'un dossier, 273

## Avis d'audition, 553

#### Avocat

Acte de comparution, 286-289, 312

Allégation d'incompétence, 283, 285, 296, 360, 562

- Erreur judiciaire, 1071
- Nouvelle preuve, 728, 735, 744

Appel sur peine

 Cheminement du dossier, 468

Assistance, 70, 554, 558

- Sans frais, 472, 754-770

Au choix de l'accusé, 483

Audition des requêtes, 539, 542, 547, 561-562

Conférence de gestion pénale, 819

Conflit d'intérêts, 367

Continuation du mandat en appel, 286

Du procureur général, 31

Honoraires, 471, 479

Inhabilité, 259

Plaidoyer de culpabilité, 354-356, 361, 371

- Compétence, 377
- Expérience, 376

- Iniquité à l'endroit de l'accusé, 367
- Instructions explicites de l'accusé, 384
- Malentendu avec son client, 378-379
- Pressions ou incitations indues, 365

Présence de l'appelant détenu à l'audition, 849

Prorogation du délai d'appel, 494

- Attente de la peine, 496
- Erreur d'aiguillage, 505
- Inaction, 505-506

Représentation nécessaire, 477-478, 484, 488

Requête accessoire

- Affidavit, 530-531
- Nombre de plaideurs, 560

Requête pour mise en liberté provisoire, 576

Retrait du dossier, 290

Signature, 31, 33, 289

Substitution, 289-290

Tenue vestimentaire, 564-467, 819

Voir aussi Frais, Mémoire, Plaideur

- B -

## Bien saisi

Confiscation, 392, 685

### **Biens infractionnels**

Confiscation, 86, 391, 395

## Bref de certiorari

Voir Certiorari

## Bref de prohibition

Voir Prohibition

## Bref d'habeas corpus

Voir Habeas corpus

### Bris d'engagement

Voir Engagement (manquement)

- C -

#### Cahier des sources

Appel par voie accélérée, 10, 1058-1060

Délai de présentation, 34, 1060

Nombre d'exemplaires, 1060

Politique de destruction, 875

Requête accessoire, 532-533

Requête pour permission d'appeler, 308-309

Signification, 1060

Sources, 1058-1059

Voir aussi Mémoire (liste des sources)

### Capacité mentale

Plaidoyer de culpabilité, 368-369

## Cassation de l'acte d'accusation, 191

Voir aussi Acte d'accusation – annulation

#### Caution

Changement, 682

### Cautionnement, 645

#### Certificat

Appel sur les questions mixtes de droit et de fait, 313

### Certificat d'analyse

Défaut de cocher une case, 335

#### Certificat de défaut

Appel par voie accélérée, 1043

## Certiorari

Adjoint à un *habeas corpus*, 266 Assermentation d'un témoin, 253

Autorité d'agir en poursuite, 260

Compétence du tribunal, 255, 257

Contre-interrogatoire, 258

Droit d'appel, 85(11), 245, 248-249

Droits des tiers, 41

Norme de révision, 249

Recours, 41, 191, 206, 258, 472

Refus, 749-750

Requête en rejet d'appel, 788

Visant une enquête préliminaire, 250

- Intitulé, 27

#### Chef d'accusation

Audition, 256 Avis d'appel, 272-273 Plaidoyer de culpabilité, 372

Voir aussi Acte d'accusation, Plaidoyer de culpabilité

## Commission des libérations conditionnelles, 143

Common law, 70

## Communication de la preuve, 70

Arrêt des procédures, 199-200, 216-217

Mise en liberté provisoire (révision), 628

Plaidoyer de culpabilité, 354

Violation du droit, 70

Voir aussi Preuve

## **Comparution**, 286-290, 312

Délai, 288, 312

Dépôt, 289, 312

Nécessité ou dispense, 286-287

Signature, 289

Représentation par avocat, 286

## Compétence du greffier (registraire), 558

## Compétence du juge du procès, 202, 254-259

Conditionnelle, 645

### Compétence du juge unique

Avantages du recours, 293, 555-556

Cas d'absence de compétence, 293, 352, 522, 693, 700, 1040

Champ d'application, 554

## Compétence exclusive d'une formation

Cas reconnus, 293, 352, 522, 693, 700, 1040

## Complicité

Parité des peines, 417, 419

## Complicité de meurtre

Enquête préliminaire, 251 Mise en liberté provisoire, 608

## Comportement

En prison, 143 Et infraction, 73-74 Mise en liberté provisoire, 597 Voir aussi Attitude après le crime

Comportement postérieur à l'infraction, 1096, 1098

## Comportement sexuel du plaignant

Voir Appel relatif au...

Concéder l'appel, 33

## Conditions de l'engagement

Modification, 30

## Conduite avec facultés affaiblies

Peine, 387, 462

## Conduite dangereuse

Peine, 462

## Conférence de facilitation pénale

Accord sur une solution, 777, 780-781

Rôle du juge, 778, 780
Autorisation du juge, 775
Confidentialité, 779
Demande, 771
Déroulement, 779
Participation d'un tiers, 771
Préparation, 777
Présence de l'accusé, 771
Refus, 775
Voir aussi Demande de facili-

## tation pénale

## Conférence de gestion pénale, 283

Audition de l'appel, 844
Convocation automatique, 816
Définition, 812
Déroulement, 819-820
Documents sur cédéroms, 529
Effets, 821
Nouvelle preuve, 284, 740
Objectif, 812-815
Procédure, 811
Tenue, 811, 817-818

## Conférence préplaidoirie, 984

## Conférence préparatoire avant procès, 888, 984

## Conférence téléphonique

Audition

- De l'appel, 1061

- Des requêtes, 547

Conférence de facilitation pénale, 779

Conférence de gestion pénale, 819

Négligence à produire un mémoire, 861

**Confiscation**, 86, 391, 396, 678

#### Conflit d'intérêts

Avocat, 367 Capacité d'agir du juge, 257

#### Consentement

Appel par voie accélérée, 1039 Audition de l'appel, 1061 Du ministère public, 358, 370, 708

## Consentement de la plaignante

Croyance erronée, 996

### Contre-interrogatoire

Enquête préliminaire, 250 Nouvelle preuve, 728, 734, 736, 739

Plaidoyer de culpabilité (retrait), 361

Refus d'une question, 258 Violation du droit, 70

## Contre-réplique Voir Plaidoirie

### Cour d'appel

Audience, 542

## Compétence

- En matière criminelle, 18,
   20, 90, 103, 118, 180, 222
  - Décisions interlocutoires, 41
  - Existence du droit d'appel, 40
  - Peine, 389, 391, 406
  - Permission d'appeler, 293, 322
- En matière de recours extraordinaire, 247
- En matière de requêtes accessoires aux appels, 524

Décision citée, 972

Mise en liberté provisoire, 627-628

Pouvoirs, 98, 108-111, 123-125, 155-156, 176, 217, 239-243, 248-249, 341-342, 1144-1145

- De révision des décisions, 248
- De surveillance et de contrôle, 248

Règles de procédure, 18

Requête en rétractation de jugement, 518-523

Voir aussi Appel sur la peine, Appel sur le verdict

## Cour du Québec

Chambre de la jeunesse

 Mise en liberté provisoire, 627-628

Décision citée, 972

## Cour du Québec - droit d'appel, 85(9), 205-218

Application, 205-206

Motifs invoqués, 208 Norme d'intervention, 210 Option de l'accusé quant au mode de procès, 207

## Cour municipale, 972

## Cour provinciale

Droits des tiers (certiorari), 41

## Cour supérieure

Acte d'accusation (annulation), 85 (8),183-192

Appel immédiat, 180

 $Application,\,85(8),\,180\text{-}204$ 

Arrêt des procédures, 193-204

Compétence, 42, 85(8), 90, 103, 118, 645

- Défaut ou refus d'exercer, 201
- Peine, 391

Décision citée, 972

Décision visée par l'appel, 181

Déclaration sommaire de culpabilité, 324, 345

Droit d'appel de l'accusé, 182

Mise en liberté provisoire, 627-628

Plaidoyer de culpabilité (retrait), 353

Siégeant en appel

Appel de la décision, 1139-1143

## Cour suprême du Canada

Droit d'appel, 41, 572, 867 Décision citée, 972-973

### Crédibilité

Appréciation, 989, 994, 1074 Communication de la preuve, 216

Exposé des faits, 932

Motif d'appel, 58, 65, 77, 82, 84, 315, 994

#### Crime

Caractère horrible, 142

Circonstances

 Mise en liberté provisoire, 641

Détermination de la peine

- Facteur aggravant, 146, 158
- Facteurs pertinents, 457

Fourchette des peines applicable, 151

Gratuit et inexpliqué, 148, 158 Gravité, 457-458, 461

- Détention dans l'intérêt public, 669
- Mise en liberté provisoire, 594, 598, 601-602, 607, 639

Notion inhérente, 74

Similarité, 151

Sordide ou très violent, 148, 158

Voir aussi Antécédents judiciaires, Attitude après le crime

### Critères juridiques

Adoption, formulation ou qualification, 75

## Culpabilité

Avis d'appel, 275 Droit d'appel, 35, 42 Morale (haut degré), 152, 158 Voir aussi Déclaration sommaire de culpabilité, Plaidoyer de culpabilité

- D -

## Dangerosité

Libération conditionnelle

- Augmentation du temps d'épreuve, 163
- Délai préalable, 141

Mise en liberté provisoire, 642 Révision des faits, 237

### Décès de l'appelant

Avant l'audition de l'appel, 806

## **Décision**

Correcte, 67, 199 Raisonnable, 236-237 Voir **Jugement** 

## Décision interlocutoire

Droit d'appel, 41, 70, 258 Avis d'appel, 276

## Déclaration d'appel abandonné, 802

**Déclaration de mise en état**, 842, 1053

## Déclaration extrajudiciaire

Admission en preuve, 997 Caractère volontaire, 69 Enregistrement vidéo ou sonore, 914

## Déclaration sommaire de culpabilité

Voir Appel en matière de déclaration sommaire de culpabilité

**Déclaration sous serment**, 306, 530

## Déductions tirées des faits

Qualification, 82

### Défense

D'alibi (nouvelle preuve), 712 Doute raisonnable, 996 Plaidoyer de culpabilité (retrait), 370, 381 Pleine et entière, 354, 1072 Suffisance de l'exposé, 80

### Déférence

Envers le premier juge, 48, 135-136, 174, 356, 406, 410, 432, 442, 598, 638, 989

### Délai

Acte de comparution, 288, 312 Appel par voie accélérée

Production des documents, 1041, 1043

Avis d'appel, 36-39, 282 Avis d'audition, 1054, 1057 Cahier des sources, 34, 1060 Computation, 38 Demande de facilitation pénale  Dépôt du dossier sommaire, 774

Demande de mise au rôle, 841 Extension, 180, 860 Mémoire, 799, 802

- De l'appelant, 858-862
- De l'intimé, 863-864

Modification (demande), 34

- Compétence, 34
- Période de demande, 34

Nouvelle preuve, 737

Requête accessoire, 553, 556, 559

Requête en prorogation du délai d'appel, 491, 832

Requête en rejet d'appel, 789

Requête pour mise au rôle par préférence, 825

Requête pour mise en liberté provisoire, 572

Requête pour permission d'appeler, 295

- Cheminement du dossier, 468
- Refus (révision), 319

#### Délai déraisonnable

Arrêt des procédures, 196-199, 213-215

Demande de mise au rôle, 841 Refus de la permission d'appeler, 337

#### Délai préalable

À la libération conditionnelle

 Révision de l'ordonnance, 85(5)(7), 86, 130-158 Délinquant dangereux ou à contrôler, 85(10),

219-244, 394

Audition de la demande, 232-233

Avis, 226

Décision raisonnable (norme), 236-237

Discrétion du tribunal, 233-235, 244

Droit d'appel

- Du délinguant, 219
- Du procureur général, 219

## Motifs

- De l'évaluation, 227
- D'intervention de la Cour, 224-235
- Du juge de première instance, 238

Norme d'intervention, 223, 236-238

Période de surveillance (suspension), 693

Portée, 221

Pouvoirs décisionnels de la Cour d'appel, 239-243

Présentation de la demande, 226, 231

Procédure d'examen des demandes, 225-232

 Discrétion du procureur général, 225

Rapport d'expert, 228, 230, 233

- Prorogation du délai, 229

Sévices graves à la personne (interprétation), 227

Toute décision (interprétation), 220

Tribunal compétent, 221-222 Validité de la demande de déclaration, 225

## Délinquant sexuel

Enregistrement (appel), 85(3)(4), 112-129

## Demande d'autorisation d'appel

Voir Requête pour permission d'appeler

## Demande de facilitation pénale, 782-783

Définition, 771

Dossier sommaire

 $-\,$  Constitution et dépôt, 774

Effet du dépôt, 776

Motifs, 772

Présentation, 773

Tardive, 775

Voir aussi Conférence de facilitation pénale

## Demande pour mise au rôle Voir Mise au rôle, Requête pour mise au rôle

## **Déménagement temporaire**, 682

#### **Dénonciation**

Compétence du tribunal (perte), 256

Endossement, 253

Tardive, 255

Voir aussi Peine (objectif)

### **Dépens**

Voir Frais

### **Déposition**

Mémoire (Annexe), 1024-1031

### Dépôt en argent

Confiscation, 396

## Désistement

Acte, 33

## **Détention**

Conditions, 264

Dans l'intérêt public, 589-591, 653, 669-672, 680

Durée, 264

Existence, 69, 84

Légalité, 85(11), 245, 263

Mandat exécutoire, 264

Non justifiée (fardeau), 640

Provisoire (crédit), 425, 432-434

Violation d'un droit constitutionnel, 265

Voir aussi Mise en liberté provisoire

## Diligence raisonnable

Nouvelle preuve, 706, 708, 710-716, 727

## Directeur des poursuites criminelles et pénales (signification), 537

## Directives au jury

Conférence prédirectives (table des matières), 888
Fardeau du poursuivant, 1115
Mentions erronées, 79-80
Normes, 79, 84
Test de l'arrêt W. (D.), 57-58
Verdict déraisonnable, 48

## Discussion hors-jury (table des matières), 888

**Disposition réparatrice**, 1004-1005, 1091-1109

### **Dissuasion**

Voir Peine (objectif)

## Divulgation de la preuve Voir Communication de la preuve

### **Documents**

À annexer, v. la requête spécifique

Annexe 3 du mémoire, 1026

Nouvelle preuve, 728

Qui tiennent lieu de mémoire, 1044

## Voir aussi **Pièce(s)**

## Dommages-intérêts (notion de peine), 391

### **Dossier criminel**

Demande d'information, 387

### Dossier médical

Nouvelle preuve, 728

## Dossier personnel d'un plaignant – communication

Voir Appel relatif à la communication d'un ...

Dossiers connexes, 857

### Doute raisonnable

Directives au jury, 80

## Droit à un procès juste et équitable, 70

## Droit d'appel, 291-292

De plein droit, 42 Direct, 85-86, 291

- Général, 35
- Particulier, 35

Existence, 40-41.

Par certificat du premier juge, 313

Questions de droit, 84

- Qualification, 42-83

Voir aussi Appel, Avis d'appel, Requête pour permission d'appeler

- E -

## Échantillon de substances corporelles

Voir Prélèvement de substances corporelles

### Échantillon d'haleine

Délai précédant l'ordre de fournir, 336

Validité de la demande, 66

## Élément mental requis

Dissidence, 83

## **Emploi**

Libération conditionnelle, 140 Mise en liberté provisoire, 597

## **Emprisonnement**

Modification de la peine, 1136 Peine discontinue, 692

Voir aussi Libération conditionnelle

## Emprisonnement avec sursis, 391

Durée résiduelle, 396, 414

Manquement à une condition, 392-393

Modification des conditions facultatives, 392

Peine illégale, 421-422

Peine manifestement inappropriée (critère), 412

Refus sans motif précisé, 413

Suspension de l'exécution, 465, 526, 690, 694-695

#### **Enfant**

Libération conditionnelle

 Délai préalable (révision), 144

Meurtre, 152, 158

### Engagement, 600

Manquement, 624, 643-649, 666-668, 679-681, 793

Modification, 624, 682-684

Suspension de l'ordonnance de probation ou de sursis, 687-688

Voir aussi Mise en liberté provisoire

## Enquête préliminaire

Appel quant aux frais, 472 Compétence du tribunal, 255

Discrétion, 252

Erreur de compétence, 250-251

Irrégularité de procédure, 253

Nullité, 191

Objet principal, 251

Preuve ambiguë, 711, 722

Révision, 250-252

Suspension, 749

Témoignage, 1028

Voir aussi Requête en suspension du procès ou de l'enquête préliminaire

## Enquête sur le cautionnement

Témoignage, 1028

## Enregistrement des délinquants sexuels

Voir Appel relatif à l'enregistrement ...

## Enregistrement vidéo ou sonore, 912-914

## Entente des parties

Délai, 34

Nouvelle preuve, 738

#### En-tête

Voir Intitulé

**Équité procédurale**, 94, 160, 169, 177

Voir aussi Procès juste et équitable

## **Erreur**

De principe, 420 Grave, 1099

> Écartée par une preuve accablante, 1100-1101

Inoffensive ou mineure, 1094-1098

Irrégularité de procédure, 1102-1109

Manifeste et dominante, 199, 989-990, 992

Motif d'appel, 42-83, 994, 998

- Nouveaux, 831
- Qualification, 43-44

Pouvoirs accessoires de la Cour, 1110

Rectification du jugement, 851

Voir aussi Argumentation, Question de droit, Question de fait, Question mixte de droit et de fait

## Erreur judiciaire, 1004

Appel sur le verdict, 1070-1072 Nouvelle preuve, 706, 710

## Établissement de détention

Officier

- Acte de désistement
  - Signature, 33

### Évasion, 402

## Ex debitio justitiae, 209

### **Expert**

Délinquant dangereux ou à contrôler

Rapport, 228-230, 233
Preuve, 163, 360, 368-369, 533
Témoignage, 141, 223, 728, 1074, 1098

## Exposé

Appel par voie accélérée, 1042, 1046, 1051

Notion d' « exposé » au mémoire, 871

### Exposé des faits

Contenu

- Ajout au contenu réel de témoignages ou documents, 931
- Autres éléments possibles, 928
- Concision, 926-927
- Conformité à la preuve, 929-932
- Crédibilité de l'appelant, 929, 931-932
- Oubli de faits favorables ou utiles, 930
- Renvoi pur et simple au résumé dans la décision, 927

Conjoint, 909

Distinction avec l'argumentation, 931

Importance, 924, 930

### Rédaction

- Formules et désignations à éviter, 937, 939
- Longueur des phrases, 936
- Mode de présentation, 933
- Paragraphes, 938
- Ponctuation, 938
- Recours à l'indicatif présent, 935
- Style, 934

Précision des renvois, 932 Réponse de l'intimé, 940-944 Réserve ou critique envers un témoignage ou document, 931 Voir aussi **Mémoire** 

- F -

### **Facture**

Voir Pièce(s)

#### Fait nouveau

Nouvelle preuve, 742-743 Preuve, 530, 659-660

## Fardeau de preuve

Application, 91, 94, 101, 115-117, 124, 162-165, 316

Mise en liberté provisoire

- Détention non justifiée, 640
- Faits nouveaux, 660
- Violation d'une promesse ou engagement, 644

Plaidoyer de culpabilité (retrait), 354, 379

Refus du certiorari, 750

Voir aussi Preuve

#### **Fouille**

Motifs raisonnables ou valables, 66-68, 84

## **Frais**

Aide juridique, 475-476, 479, 482-483, 486-487, 761-762, 766, 769

Audition des requêtes, 548

Conclusion recherchée, 1011

Droit à un procès juste et équitable, 472-481, 483

Droit d'appel, 471-472, 479, 489

État d'indigence de l'accusé, 474-476, 484

Fixation, 479

Nécessité d'être représenté par avocat, 477-478, 484, 488

Ordonnance de type *Rowbo-tham*, 472, 475, 480-481, 487-489, 767

Paiement, 1085, 1143

Règles applicables, 473-481

Réparation en vertu de la *Charte*, 479

Requête pour permission d'appeler (rejet), 341

Suspension de l'instance, 479

Transcription, 828, 859

Voir aussi Requête en taxation des honoraires et dépenses, Requête pour désignation d'un avocat sans frais

#### Fraude

Détermination de la peine, 411

Parité, 418

Sursis d'emprisonnement, 412

### **Fuite**

Mise en liberté provisoire, 647, 666-668

- G -

## Gestion pénale

Voir Conférence de gestion pénale

## Greffe de la Cour d'appel

Acte de comparution, 289
Avis d'appel, 282
Conférence de facilitation
pénale, 773
Document fautif (refus), 23

Inscription de requêtes sur le rôle, 552

Mémoire, 865

Numéro de dossier, 29

Prorogation du délai d'appel, 494

Requête accessoire, 553

Requête pour permission d'appeler, 296

## Greffier de la Cour d'appel

Appel par voie accélérée, 1041 Audition d'une requête, 524, 558-559

Compétence, 558-559

Conférence de gestion pénale, 818

Demande pour mise au rôle, 841

Dossier « en état », 842, 1053

Mise au rôle, 558, 822, 841-842, 864

Audition prioritaire, 825
Refus du mémoire, 1037
Requête en rejet d'appel, 785, 787

- H -

**Habeas corpus**, 262-269 Droit d'appel, 85(11), 245, 262 Audition de l'appel, 246

Procédure, 267-268

Recours (nature), 263, 265

Règles applicables, 264, 266, 269

Violation d'un droit constitutionnel, 265

- I -

Immigrant, 378-379, 458

## Incompétence de l'avocat

Preuve nouvelle, 284, 728, 735, 744

Voir aussi Avis d'appel (Signification)

Index des sujets abordés, 984-985, 1148

### Infraction

Déclaration de culpabilité (infraction moindre), 1088-1090

Élément essentiel, 190, 260, 379

Éléments matériels ou d'intention (argumentation), 995

Gravité, 104, 106, 162, 177

 Représentation par avocat, 477

## Infraction de terrorisme Voir Terrorisme

## Infraction d'organisation criminelle

Libération conditionnelle, 164, 174, 177 Nature, 164

### Infraction hybride, 646

### Infraction sommaire

Acte d'accusation, 189, 191 Choix du poursuivant, 646 Peine illégale, 421

Voir aussi **Déclaration som**maire de culpabilité

## Interdiction de conduire, 391

Révision de la décision sur la suspension, 626, 672-678

- Appel irrégulièrement formé, 675
- Compétence, 674
- Conditions, 678
- Requête, 676-677

Suspension d'exécution, 676, 686

#### Intérêt

Intervention de tiers, 846

## Intérêt de la justice

Assistance sans frais d'un avocat, 756-760, 765

Conférence de gestion pénale, 812

Nouvelle preuve, 705-708, 710

## Intérêt public

Enregistrement des délinquants sexuels (motif d'appel), 121

Requête pour mise en liberté provisoire, 581, 589-616, 653, 669-671

Substances corporelles (prélèvement), 101-102, 104-105

### Interprète, 1099

### Interrogatoire

Nouvelle preuve, 728, 735

## Intitulé, 23

Adresse des parties, 27

Autres parties, 26

Désignation comme prévenu ou requérant, 27

Désignation du poursuivant, 26

Désignation du tribunal ou organisme visé, 28

District d'appel ou greffe, 29

Interventions, 26

Numéro de dossier, 29

Ordre des parties, 26

Position en appel, 27

Position en première instance, 27

Tribunal ou organisme quasi-judiciaire, 28

### Intoxication

Facteur atténuant (erreur sur la peine), 457

## **Intoxication volontaire**

Défense ignorée par le juge, 370

#### Invasion de domicile

Gravité objective (erreur sur la peine), 461

### Irrégularité de procédure

Erreur et disposition réparatrice, 1102-1109

- J -

### Juge coordonnateur

Délai de production du mémoire, 860-862 Mise au rôle, 864, 1054

### Juge du procès

Capacité d'agir, 257 Compétence, 254-257, 261 Discrétion sur la peine, 405, 407

Erreurs de droit, 84

201-204, 261

- Qualification, 42-83 Impartialité, 94, 259 Interventions, 258-259 Latitude sur le plan de la procédure, 256 Maladie, 197

Refus d'exercer sa compétence,

## Juge unique

Appel par voie accélérée, 698, 1039

Audition prioritaire de l'appel, 823

Autorisation d'un mode spécial de signification, 568

Demande de facilitation pénale, 771

Mémoire excédant 30 pages, 837

Mise en liberté provisoire

- Octroi avant l'imposition de la peine, 573
- Conditions d'engagement (modification), 684
- Révision de la décision, 650-653, 661-664

Relevé du défaut de production du mémoire, 843

Voir aussi Compétence du juge unique

#### **Jugement**

Interlocutoire, 41, 1018 Oral, 987 Précision sur la portée d'une

décision en appel, 854

Rectification, 851-853

Suffisance des motifs, 59-65

- Préceptes de l'arrêt R.E.M., 64
- Qualification de l'erreur, 59
- Questions essentielles au litige, 64-65, 986

Suspension d'exécution, 685-697

Visé par l'appel (annexe au mémoire), 1017-1020

## Jury

Recommandations

Délai de libération conditionnelle, 140, 150, 179

Verdict (annexe au mémoire), 1019

 Enregistrement (requête en arrêt des procédures), 202

Voir aussi Directives au jury

#### Justice naturelle

Habeas corpus, 263

- L -

## Lettres d'appui

Délai de libération conditionnelle, 143

#### Libération conditionnelle

Crime commis durant, 671 Refus (notion de peine), 396

# Libération conditionnelle – augmentation du temps d'épreuve

Voir Appel relatif à l'augmentation du temps d'épreuve

## Libération conditionnelle – délai préalable, 391

Voir Appel relatif au délai préalable à la...

#### Loi

Citation, 980

Contestation de la validité constitutionnelle

- Signification, 537

- M -

*Mandamus*, 85(11), 245, 247, 261

Norme de révision, 249 Recours, 261

## Mandat d'arrestation

Pour non-paiement d'amende, 396

Voir aussi Requête pour émission d'un mandat d'arrestation

## Matériel pornographique

Confiscation et notion de peine, 391

**Médias**, 1269-1270

## Mémoire

Annexe 1 sur le ou les jugements visés par l'appel, 1017-1020

Annexe 2 sur les procédures écrites et les dispositions, 1021-1023

Annexe 3 sur les pièces et dépositions

- Partie appelante, 1024-1028
- Partie intimée, 1029-1031

Annexes, 869-870, 874-875, 900

- Nombre de pages, 893-896, 837-840
- Support informatique, 908, 1027

Appel incident, 857, 863

## Argumentation, v. **Argumen- tation...**

Attestation de conformité, 876, 1032-1035, 1056

Caractère d'impression, 898, 900

Citations, 898-899, 901, 967-968

- De la preuve, 991
- D'une décision, 976-978
- D'une disposition législative, 980

Conclusions recherchées, 1007-1012

- Par l'appelant, 1007-1011
- Par l'intimé, 1012

Copies, 865-867

Défaut de produire, 800, 860

- Appelant se représentant seul, 804-805
- Avis, 801-803, 861
- Rejet de l'appel, 799, 802

Délai de production, 799, 802, 823

- De l'appelant, 858, 860-862
- De l'intimé, 863-864

Dispense, 698, 775

Division générale, 869

Dossiers connexes, 857

Excédant 30 pages, 542, 554, 814, 837-840, 873, 893-896

Exposé des faits, 871, 909, 924

Impression, 919

Interlignes, 895, 898, 900

Liste des sources, 1014

- Mention d'une décision ou article de doctrine, 1016
- Ordre, 1015

Mise à jour, 1151

Moyens d'appel

- Ajout sous forme de questions en litige, 947
- Identification, 945-946, 956-957
- Non énoncés dans l'avis d'appel, 554

#### Nombre

- De feuilles, 920
- De pages autorisé, 893-896

Non-conformité, 870, 899, 1037-1038

Normes, 856, 921, 922, 1036

- De contenu, 923
- De présentation, 877
- De structure, 868
- Procédurales, 857

Notes de bas de page, 897

Page couverture, 879

- Couleur, 880
- Désignation des parties, 882-883
- Indications du plat supérieur, 881, 906

Pagination, 890

- Ajout de pages, 892

- Renvoi, 891

## Paragraphe

- Numérotation, 901-904

Pièces, 910-918

Préparation de la plaidoirie, 1146

Présentation, 878

Production, 776, 841, 843

- Retard, 841-842, 860

Questions en litige, 886, 948

- Erreur alléguée, 953
- Formulation par l'appelant, 949-953
- Identification, 945-946
- Ordre, 954-955
- Position de l'intimé, 958-962

### Refus, 1037

- Révision, 554

Reliure, 919

Signature, 1013

Supplémentaire, 863

Table des matières, 884

- Annexes, 887, 889
- Ordre, 885, 887
- Questions en litige, 886
- Représentations, 888

Temps d'audience, 1034-1035, 1056

## Volumes

- Format, 907
- Numérotation, 905-906

## Voir aussi Argumentation, Exposé des faits, Pièces

#### Menace

Plaidoyer de culpabilité, 365

Voir aussi Violence

### Meurtre au deuxième degré

Libération conditionnelle, 85(5)(7), 130-158, 159

Peine, 387

Planification, 148

Violence conjugale, 145

## Meurtre au premier degré

Libération conditionnelle, 85(7), 159

Peine, 387

## Meurtre commis par plusieurs

Participation, 148

## Meurtre commis pour des raisons pécuniaires

Libération conditionnelle, 147

## Meurtre de son propre enfant

Peine, 152

## Meurtre de type exécution à l'occasion d'un autre crime

Peine, 154

#### Meurtre prémédité, 158

## **Meurtres multiples**

Libération conditionnelle, 146

#### Mineur

Voir Personne mineure

Ministère de la Justice, 537

## Ministère public

Abus, 1116

Détermination de la peine

 Proposition commune des parties (répudiation), 444-446

Droit d'appel, 42-43, 47, 63, 67-70, 72-76, 78-79, 85, 90

Fardeau en appel, 1113-1116

Négligence à faire avancer l'appel sur peine, 467

Nouvelle preuve, 728

Plaidoyer de culpabilité (consentement au retrait), 358, 370

Suspension d'exécution du jugement, 694

Verdict déraisonnable

Absence de droit d'appel,
 47

Voir aussi Procureur général

Mise en état, 842, 1053

#### Mise au rôle

Compétence du greffier, 558, 822, 841

Demande, 841-844, 864

Priorité, 1054

Voir aussi Requête pour mise au rôle (par préférence)

## Mise en liberté provisoire

Antécédents judiciaires, 594-597

Conditions de l'ordonnance, 622-624, v. aussi Engagement

Confiance du public dans l'administration de la justice, 589, 603-611, 640, 648, 669

Détention dans l'intérêt public, 589-591, 653, 669-672

Engagement (respect des conditions), 600

- Manquement, 624, 643-649, 666-668, 679-681
- Modification, 624, 682-684

Gravité du crime, 594, 598, 601-602, 607, 639

Infraction commise après la, 626

Justification avant l'imposition de la peine, 573

Nouvelle demande, 625

Préjudice éventuel pour le requérant, 611-616

Promesse, 624, v. aussi Engagement

Protection et sécurité du public, 589, 592-602, 642, 669-670, 680

Réhabilitation, 592, 596, 599

Respect éventuel de l'ordonnance

 Accusation pendante de bris d'engagement, 586, 600

- Déclaration assermentée,
   588
- Évaluation des risques,587
- Requérant en liberté pendant les procédures de première instance, 584-585

## Révision de la décision, v. Mise en liberté provisoire – révision de la décision

Révocation, 624, 823, 825

Situation personnelle du requérant, 597-598

## Voir aussi Requête pour mise en liberté provisoire

## Mise en liberté provisoire révision de la décision, 625-626

Absence de risque de fuite ou de manquement à un engagement, 666-668

Étape de l'autorisation de la demande, 631

- Compétence, 654
- Fardeau de démonstration, 633-635

Étape de la révision au fond, 636-639, 655-657

Test d'intervention, 636-639

Conditions de mise en liberté

- Absence de futilité de l'appel ou de la demande d'autorisation, 665
- Application d'une mauvaise disposition, 658
- Bris d'engagement, 679

Décision de première instance, 636

Critères, 637-639

Décision d'un juge de la Cour d'appel, 650

- Conditions de mise en liberté, 653
- Norme d'intervention, 651-652

Décision en vertu de l'article 522 C.cr.

- Circonstances du crime, 641
- Fardeau de démonstration, 640
- Nouvelle preuve, 642
- Protection du public, 642

Décision en vertu du paragraphe 524(4) C.cr.

- Arrestation, 645
- Confiance du public dans l'administration de la justice, 648
- Critères, 649
- Preuve, 644, 646
- Risque de commettre ou infraction ou de nuire à l'administration de la justice, 647
- Risque de fuite, 647, 666
- Situation visée, 643

Détention dans l'intérêt public, 653, 669-671

Discrétion exercée par le juge seul, 664

Éléments déterminants ignorés par le juge seul, 661

Faits nouveaux, 659-661

Omission dans un affidavit, 662

Requête, 631

## Moyen d'appel

Appel d'un jugement de la Cour supérieure, 385-388

Avis d'appel (formulation des moyens), 277-278

Normes juridiques, 46-81

Nouveaux moyens de fait ou mixtes de droit et de fait, 831-836

Qualification, 42-83, 329-332

Questions en litige au mémoire, 945

Requête pour permission d'appeler de la peine, 398, 401

Voir aussi Question de droit, Question de fait, Question mixte de droit et de fait

#### Multiplicité d'accusés

Verdicts incompatibles, 52

- N -

## Non-responsabilité criminelle pour cause de troubles mentaux

Droit d'appel, 42 Preuve, 204 Substitution de verdict et acquittement, 1087

Nolle prosequi, 197

## Nouveau procès

Arrêt des procédures, 1080-1081 Conclusion recherchée, 1009

Continuation du procès ou..., 199, 204

Erreur de droit, 1091-1093, 1114

Ordonnance, 1073-1079, 1116-1119

**Nouvelle preuve**, 283-284, 307, 528, 533

Admissibilité, 703-710, 741-748

Affidavit contraire, 733

Au fond, 741-747

Caractère plausible, 720-723

Conférence de gestion pénale, 813

Contre-interrogatoire, 734, 736, 739

Détermination de la peine, 1127-1133

Diligence raisonnable, 706, 708, 710-716, 727

Fait nouveau, 742-743

Influence vraisemblable sur le résultat, 724-727

Intérêt de la justice, 705-708, 710

Interrogatoire, 728, 734-735

Mise en liberté provisoire, 639, 642

## Modalités de cueillette

- Assignation de la responsabilité aux parties, 739
- Conférence de gestion pénale, 740
- Entente et contraintes,738

 Par des conditions imposées, 737

Pertinence, 708, 717-719, 737 Risque d'une erreur judiciaire, 706, 710

Susceptible d'être recueillie, 728 Valeur probante, 708, 713

Voir aussi Preuve, Requête pour nouvelle preuve

- O -

#### **Ordonnance**

Appel sur le verdict accueilli, 1073-1086

Conclusion recherchée (ord. accessoire), 1010

De dédommagement, 685 De nature déclaratoire, 1086

Droits d'appel, 35

Pouvoirs accessoires de la Cour, 1121-1125

Substitution d'une infraction moindre et incluse, 1088-1090

Suspension d'exécution, 685

## Ordonnance de mise en liberté

Annulation ou refus, 823 Conditions, 622-624 Requête en modification des conditions, 682-684 Respect, 584-588

## Ordonnance de probation, 392

Avis d'appel (contenu), 275

Conditions non prévues sur proposition commune, 443

Manquement, 149, 793

Modification de la peine, 1134-1137

Suspension d'exécution, 685, 687-688

## Ordonnance de sursis

Suspension d'exécution, 685, 687-688, 694

Voir aussi Emprisonnement avec sursis

Ordonnance de type Rowbotham, 472-489, 767

Ordonnance interdisant la possession d'armes et de munitions, 1138

Ouï-dire, 709, 745, 1095

- P -

#### **Paiement**

Suspension, 686

### **Papier**

Format et qualité, 24 Dimension, 25

### Peine(s)

Clémence déraisonnable, 409, 411

Concurrentes, 416, 428-431 Consécutives, 167, 416, 428-431, 834 Crédit pour la détention provisoire, 425, 432-434

Défaut d'expliquer le crime, 143

Détermination, 404-406

- Déférence des cours d'appel, 406, 410, 432, 442
- Nouvelle preuve, 1127-1133
- Pouvoir discrétionnaire du juge du procès, 136, 405, 407, 410

Discontinue, 392, 692

Disposition inapplicable, 426-427

Duplicité, 162

Erreur de calcul, 463-464

Événements postérieurs à l'imposition, 709

Fourchette applicable, 151-154, 158, 401, 405, 415, 532, 577

Effet inflationniste (adoption d'une peine minimale), 416

Harmonisation, 407

Illégale, 421-422

Infractions ou faits non en preuve, 449-450

Justesse, 83, 424

Manifestement non indiquée, 135, 406, 409-410, 412

Minimale prescrite par la loi,

Mise en liberté provisoire, 612-616

Motivation de la décision, 423-424, 439

- Exigence, 425

Notion, 391-395

Objectif, 405, 410, 425, 451

- Dénonciation, 453, 461-462
- Dissuasion, 451, 453, 461-462
- Réhabilitation, 451, 454-455, 461

Parité, 136, 417-419

Plaidoyer de culpabilité (à considérer), 454

Lien avec la peine, 364

Précédent inapplicable, 426

Preuve (considération erronée), 448-450

Proportionnalité, 405

Proposition commune des parties, v. Peine – proposition commune des parties

Quantum (peine non indiquée), 409

Représentations

- Suspension, 751-752

Sévérité, 409, 411

Substitution, 1134

Suspension d'exécution, 685

Totalité (principe de), 428-431

Voir aussi Appel sur la peine, Libération conditionnelle, Requête en suspension d'exécution du jugement, Requête pour permission d'appeler de la peine

Peine – proposition commune des parties, 364, 435-447

Caractère raisonnable, 441

Conditions non prévues, 443 Dédit du ministère public, 444-446

Démarche à suivre par le juge auprès des parties, 437-442

Engagement non respecté par l'accusé, 447

Évaluation (considérations), 440

Facteurs non pertinents, 441

Obligation de motivation, 439 Pouvoir discrétionnaire

du juge, 435 Réserves du juge (à communiquer), 438

### Permis de conduire

Confiscation (ordonnance de suspension), 678

## Permission d'appeler Voir Requête pour permission d'appeler

#### Personnalité anti-sociale

Délai de libération conditionnelle, 142

## Personne incarcérée

Signification, 536

## Personne mineure Voir Adolescent délinquant

### Personne morale

Signification, 536

Photos (à annexer), 1026

### Pièce(s)

Accès, 829-830

Annexée(s) à l'exposé sur la peine, 1045, 1050

Clarté requise, 912

Déposition des témoins, 915-916, 918, 1045

Disposition, 910

Document peu lisible, 913 Factures, 1026, 1045

Mémoire, 869, 875

Annexe, 910, 1024-1031Politique de destruction, 875

Première page, 911

Représentations ou plaidoiries, 917

Requête accessoire, 525, 529 Requête pour nouvelle preuve, 701

Requête pour permission d'appeler, 304, 399

## Plaideur (qualités recommandées)

Articulation des mots, 1258 Choix des mots, 1259-1261

Communications avec les médias, 1269-1270

Confiance, 1239

Détermination, 1240-1243

Écoute des juges et de l'adversaire, 1237-1238

Gestes, 1254

Honnêteté, 1244-1246

Interaction avec les juges, 1205-1213

Intimidation, 1265
Non-dit, 1263-1264
Ponctualité, 1268
Posture, 1266-1267
Regard, 1262
Respect des juges et de
l'adversaire, 1233-1236
Retenue, 1253
Souplesse, 1247-1252
Voix, 1255-1256
— Débit, 1257

#### Plaidoirie(s)

Adverse (écoute), 1191

Annexée à l'exposé sur la peine, 1043

## Argumentation, v. Argumentation lors de la plaidoirie

Concessions, 1214-1215

- Provoquées, 1218-1219
- Volontaires, 1216-1217

Consultation des plaidoiries, 984

Consultation et lecture des documents, 1192

Contre-réplique, 1229-1231

Disposition des documents, 1188-1190, 1194

Index des sujets, 984, 1193

Interaction entre le plaideur et les juges, 1205-1213

Mise à jour des informations, 1151-1154

Notes, 1191, 1238

Plan de plaidoirie, 1158-1162, 1175, 1198, 1204

Rédaction, 1178

- Souplesse, 1247

Préparation, 1146

Raisonnement(s) soumis, 1165-1171

Rappel des faits, 1179, 1195-1196

#### Relecture

- De la jurisprudence, 1149-1150
- Des mémoires, 1146-1148

Renvois aux précédents, 1171

Réplique, 1227-1228

Sur la peine, 1045

Thèse générale, 1163

Temps alloué, 1034-1035, 1056, 1156-1157

- Respect, 1220-1226

### Plaidoyer de culpabilité

Conditions de validité, 362-385

Erreur sur la peine, 454

Enquête sur les conditions du plaidoyer, 355

Délai de libération conditionnelle, 140, 144

Négociation globale, 435

Preuve à l'appui du retrait

- En Cour d'appel, 357-361
  - Nouvelle preuve, 360
  - Témoignage, 361
- En première instance, 355-356

Répudiation de l'entente, 444 Retrait, 351-386, 387, 503

Témoignage de l'avocat de l'accusé, 355-356

Violation des droits constitutionnels, 354

### Plaidoyer de culpabilité éclairé, 373-383

Connaissance du processus judiciaire, 383

Connaissance des conséquences réelles du plaidoyer, 373, 379

Divulgation de la preuve, 379-380

Existence d'une défense valable, 381

Expérience de l'avocat de l'accusé, 376-378

Information adéquate de l'accusé, 379

Instructions explicites de l'accusé, 384

Temps de réflexion, 382

Vérification des exigences de validité, 384-385

### Plaidoyer de culpabilité non équivoque, 370-372

Condition ou simple expectative, 372

Consentement du ministère public, 370

Existence d'une défense viable, 370

Rapport présentenciel, 370-371

# Plaidoyer de culpabilité volontaire, 363-369

Capacité mentale de choisir, 368-369

Facteurs pertinents, 363

Iniquité à l'endroit de l'accusé, 367

Pressions ou incitations indues à plaider coupable, 365

Présomption du caractère volontaire, 358

Proposition commune des parties sur la peine, 364

Refus d'ajourner le procès, 366

### Plaignant

Comportement sexuel, 85(1), 88-98

Crédibilité, 65

Voir aussi Crédibilité

#### **Poursuite**

Pouvoir discrétionnaire, 81

#### Poursuite criminelle

Intitulé, 26

# Poursuite en droit réglementaire

Intitulé, 26

#### **Poursuivant**

Voir Ministère public

#### Prédateur sexuel

Libération conditionnelle, 175, 177

Préjudice irréparable, 184

Prélèvement de substances corporelles, 85(2), 99-111, 394

Voir Appel relatif au...

# Prépondérance des probabilités

Application de la norme, 91, 354

# Présomption de garde et contrôle (réfutation), 82

### Présomption d'innocence

Inexistence en appel, 589, 628 Principe fondamental, 55

#### **Preuve**

 $Argumentation,\,984,\,989\text{-}992$ 

Déconsidération de l'administration de la justice, 71

Détermination de la peine, 448-450

D'expert, 163, 228, 230, 233

# Divulgation, v. Communication de la preuve

Enquête préliminaire, 250 Erreur grave, 1100-1101 Exclusion, 71

Exposé des faits, 924-932

Force probante, 82, 91

Hors de tout doute raisonnable, 995-996

Interprétation erronée, 82, 315

Médicale, 355

Motifs d'appel, 582

Nouvelle, v. Nouvelle preuve

Nouveau procès, 1074

Pertinence, 93, 717-719

Plaidoyer de culpabilité (retrait), 354-361, 368, 380

Récapitulation (pour le jury), 80

Requête accessoire, 527 Signification par télécopieur (preuve de), 537

Suffisance, 66, 94, 995, 1077

Voir aussi Communication de la preuve, Fardeau de preuve, Nouvelle preuve

#### **Probation**

Voir Ordonnance de probation

#### Procédure

Irrégularité, 1102-1109

### Procédure écrite

Régime de prescriptions, 16-21

# Procédure introductive d'instance

Détermination du type de, 43

Règles générales, 22-34

Voir aussi Avis d'appel, Requête

#### **Procès**

Ajournement, 184, 366

Avortement, 202, 480

Conduite du délinquant (délai de lib. condit.), 142

Conférence de gestion pénale (procès visés), 814

Droit d'appel, 182

Irrégularité de procédure, 253

Langue, 70

Lieu (contenu de l'avis d'appel), 276

Notes sténographiques, 504 Option de l'accusé (et droit

Reprise, 197, 204, 753

d'appel), 207

Simple continuation, 197

Suspension, 749

Transcriptions supplémentaires, 827-828

Voir aussi Enquête préliminaire, Requête en suspension du procès ou de l'enquête préliminaire

### Procès avec jury

Appel du poursuivant accueilli, 1113

Irrégularité de procédure, 1105

Nouveau procès, 1078

Test de l'arrêt W. (D.), 57

Transcription, 827

Verdict déraisonnable, 47-51

Verdicts incompatibles, 52-53

Voir aussi Directives au jury

#### Procès juste et équitable

Appel quant aux frais, 472-474

Arrêt des procédures, 213

Erreur judiciaire, 1070

Nouvelle preuve, 704

Représentation par avocat, 477, 483, 485

Violation du droit, décision interlocutoire, 70

Voir aussi Équité procédurale

### Procureur général

Appel sur la peine (renonciation), 390

Autorité d'agir en poursuite, 260

Engagement d'une poursuite, 211

Actes de procédure

- Désignation dans l'en-tête,
   26
- Signature, 31

Voir aussi Ministère public

#### Produits de la criminalité

Confiscation, 391

#### **Prohibition**

Droit d'appel, 85(11), 245, 249 Enquête préliminaire, 250-252 Norme de révision, 249

#### **Promesse**

Voir Engagement

# Prorogation du délai d'appel Voir Requête en prorogation du délai d'appel

# Protection et sécurité du public

Mise en liberté provisoire, 589, 592-602, 642, 669-670

### **Provocation**

Erreur sur la peine, 457

### Provocation policière

Nouveau procès, 1079

# - Q -

### Question de droit

Appel de plein droit, 42

Application d'une norme juridique aux faits, 44-46, 84

Argumentation au mémoire, 999-1000, 1004-1005

Avis d'appel, 35

Distinction avec les questions mixtes, 42 à 46, 330

Nouveau procès, 1091-1093, 1114

Qualification, 43-45, 182, 291, 329-330

Questions reconnues en ce sens, 45-81, 83-84, 182, 331

Verdict, 1068-1069

#### Question de fait

Argumentation, 994-998 Nouveaux moyens d'appel, 831 Questions reconnues en ce sens, 82-84

# Question en litige Voir Mémoire

# Question mixte de droit et de fait

Argumentation, 989-998 Droit d'appel, 313 Erreur judiciaire, 1070 Nouveaux moyens d'appel, 831-836

Questions ainsi qualifiées, 82-83, 313 Réappréciation de la preuve, 314

 Interprétation erronée, 315

Renonciation à ces questions, 313

Rejet de la permission d'appeler, 314

- R -

# Rapport médical ou psychiatrique, 1045

Nouvelle preuve, 713, 726, 728 Risque de récidive, 599

### Rapport présentenciel

Délai à la libération conditionnelle, 163, 171

Document à annexer, 399, 1045

Erreur sur la peine, 412, 456

Mise en liberté, 599

Ordonnance de prélèvement, 106

Pouvoir de la Cour d'ordonner la confection, 1130-1131

Preuve nouvelle, 1129

Report de la décision sur la peine, 201

Retrait de plaidoyer de culpabilité, 370-371, 374

Sursis d'emprisonnement, 412

### Récidive, 104

Délinquant dangereux ou à contrôler, 223, 230

### Erreur sur la peine

Facteur aggravant, 454-455

Libération conditionnelle, 140, 142, 163

Mise en liberté provisoire, 592, 599-600

Ordonnance de prélèvement, 104

Détention dans l'intérêt public, 669

Sursis d'emprisonnement, 412

# Recours extraordinaire

Voir Appel relatif à un recours extraordinaire

### Régimes de droit applicables

Code criminel, 16, 17 Code de procédure civile, 18

Application, 19

Incompatibilité entre les régimes, 17, 18

Règles de procédure de la Cour d'appel du Québec en matière criminelle, 16, 17

Voir aussi Poursuite criminelle, Poursuite en droit réglementaire

#### Registraire

Voir Greffier

Registre de renseignements sur les délinquants sexuels – inscription

Voir Appel relatif à l'enregistrement des délinquants sexuels

### Règles de droit

Adoption, formulation ou qualification, 75

### Règles de procédure de la Cour

Champ d'application, 16-17 Dispositions habilitantes, 17 Entrée en vigueur, 16 Renvoi au droit procédural civil, 19

#### Réhabilitation

Erreur sur la peine, 454-455, 461

Délai de libération conditionnelle, 158, 162, 173-174, 177

Mise en liberté provisoire, 592, 596, 599

Preuve nouvelle, 709

Report de la décision sur la peine

Défaut d'exercer sa compétence, 201

#### Rejet d'appel

Voir Requête en rejet d'appel

### Remords

Erreur sur la peine, 456
Délai de libération conditionnelle,
140, 142

#### Renseignements

Divulgation (art. 37.1 *Loi sur la preuve*), 86

Révocation de l'enregistrement comme délinquant sexuel, 87 (4)

### Renvoi évolutif, 211

### Réouverture d'enquête, 729

# Réplique Voir Plaidoirie

### Requête

Délai de présentation, 34 De nature constitutionnelle

- Numéro de dossier, 29
- Signification, 537

Désignation, 23
Papier (format), 25
Report d'audition et radiation, 1063

# Requête accessoire aux appels

Affidavit, 527-528, 530-531 Audition, 539-550, 553 Cahier des sources, 532-533 Compétence, 554, 558 Dépôt au greffe, 553, 556, 559 Documents à annexer, 525-532

- Signification, 529
- Sur cédéroms, 529

Faits absents du dossier de première instance, 530

Intention de ne pas donner suite, 543

Pièces, 525, 529

Postérieure à la requête pour permission d'appeler, 526

Présentation, 551-563

 À une formation de la Cour, 552-553

- À un juge unique, 554-557, 568
- Au greffier, 558-559

Signification, 529, 534-538, 553, 556, 559

- Modes, 534-538

Transcription des dépositions, 529

# Requête en autorisation d'appel sur la peine

Voir Requête pour permission d'appeler de la peine

### Requête en intervention

Conditions d'autorisation, 836, 846-847

- Éclairage utile et distinctif, 846-847
- Intérêt réel, 846
- Nouveaux moyens d'appel, 836

Objet, 845

Tardiveté, 848

# Requête en modification des conditions d'engagement, 682-684

Requête en précision sur la portée d'un jugement, 854-855

# Requête en prorogation du délai d'appel, 517, 788

Accordée

Contestation, 516Affidavit, 530-531

Ajout de moyens d'appel, 832 Compétence, 490

Conditions d'ouverture, 492

- Démonstration de motifs d'appel sérieux, 497-504
  - Appel sur la peine, 503
  - Questions de droit, 498, 502
  - Questions de fait, 501
  - Questions mixtes de fait et de droit, 499, 501
- Diligence à exercer le droit d'appel, 505-511
  - Attente de la peine, 496
- Intention de se pourvoir dans le délai, 494-496, 511
  - Connaissance du jugement, 495

Désignation comme requérant, 30

#### Facteurs considérés

- Gravité de la peine imposée, 507
- Inaction de l'avocat, 505-506, 508
- Préjudice à la partie adverse, 506, 508-509
- Tactiques de l'accusé, 509

Faits nouveaux à attester, 530

Incidence de l'octroi de la prolongation sur la mise en liberté, 581

Moment de présentation, 34, 39 Nouveaux moyens d'appel, 278 Révision du refus, 512-515 Révision de l'octroi de la prolon-

gation, 516

Règles applicables, 491 Requête pour mise en liberté provisoire, 572

Requête pour nouvelle preuve, 731

Transcriptions non complétées, 306, 504

# Requête en rectification de jugement

Objet, 851, 853 Présentation, 851-852

### Requête en rejet d'appel

Adressée

- À une formation de la Cour, 786
- Au greffier (compétence), 785-788

Appel devenu théorique, 807-810

Appel frivole, abusif, vexatoire ou manifestement mal fondé, 785, 794

Application à tous les appels, 788

Audition, 789

Chances de succès de l'appel, 793

Défaut de produire le mémoire, 799-805

Délai, 789

Irrégularités de procédure, 796-797

Motifs vagues et imprécis, 792 Norme d'application, 791 Présentable directement devant

Procédure de renvoi, 784

la Cour, 790

Qualification de l'erreur reprochée au premier juge, 43

Question de droit, 785

Question de fait ou mixte, 786

Requête pour mise en liberté provisoire, 574

Retard ou inaction de l'appelant, 799-800

Signification par le poursuivant, 534, 536, 790

# Requête en reprise du procès, 753

Requête en rétractation de jugement, 518-523

### Requête en révision de la décision sur la mise en liberté

Compétence pour l'entendre, 626

Distinction avec une nouvelle demande de mise en liberté, 625

Pouvoirs décisionnels de la Cour, 629

# Requête en suspension des représentations de la peine

Objet, 751-752

# Requête en suspension d'exécution du jugement

Décision, 696

Documents à annexer, 526, 689

Ministère public, 694

Ordonnance de probation ou de sursis, 687-688, 690, 694-695

Peine visée, 676, 685, 691-693

Présentation à un juge unique, 554

Révocation de l'ordonnance, 697

Suspension générale, 686

# Requête en suspension du procès ou de l'enquête préliminaire

Présentation, 749

### Requête en taxation des honoraires et dépenses

Adressée au greffier, 558

# Requête en transcriptions supplémentaires, 554, 827

Contenu, 828

# Requête en vue d'une décision sommaire sur l'appel

Adressée au greffier, 558

Requête pour accès aux pièces, 829-830

### Requête pour autorisation d'invoquer de nouveaux moyens de fait ou mixtes de fait ou de droit

Admissibilité de nouveaux moyens, 835

Autorisation spécifique, 832-833

Nouveaux moyens jamais plaidés, 834

Objet, 831

Présentation, 831

# Requête pour cesser d'occuper, 290

# Requête pour désignation d'un avocat sans frais

Aide juridique (recours préalable), 761-762, 769

Capacité de l'appelant à argumenter, 758, 766, 768

Compétence, 754-755

Complexité du débat à venir, 758-759

Importance des coûts, 763

Insuffisance des moyens financiers, 761, 766-767

Intérêt de la justice, 756-760, 765

Retenue de la Cour d'appel, 770 Risque d'emprisonnement, 759, 766

# Requête pour émission d'un mandat d'arrestation

Absence de nécessité, 681 Détention justifiée, 680 Manquement aux conditions de mise en liberté, 679 Nouvelle preuve, 680

# Requête pour extension du délai d'appel

Voir Requête en prorogation du délai d'appel

# Requête pour hâter l'audition de l'appel

Voir Requête pour mise au rôle (par préférence)

# Requête pour l'assistance d'un avocat

Voir Requête pour désignation d'un avocat sans frais

### Requête pour mise au rôle

Adressée au greffier, 558 Par préférence, 825-826, 844

# Requête pour mise en liberté provisoire

Appel de la peine seulement

Conditions, 617-621

Appel d'une déclaration de culpabilité accompagné ou non d'un appel sur la peine, 578

- Conditions, 579

Appel non futile, 581-583, 618

- Preuve, 582
- Violation de la *Charte*, 583

Avis, 577

Compétence du juge, 573

Copie de la décision sur la peine, 577

Déclaration assermentée, 575, 588

- Dispense, 576
- Exposé des faits en tenant lieu, 576

Dispense de la présence des parties, 539

Document à annexer, 528

Exigences de fond, 578-621

Fardeau de présentation, 578

Nécessité d'une autorisation d'appel, 465

Moment de la présentation, 572, 574

Régime général, 571 Rejet, 466, 823

Voir aussi Mise en liberté provisoire

### Requête pour mode spécial de signification à l'intimé introuvable, 568-570

Changement d'adresse, 568

Présentation à un juge unique, 554, 568

Tentatives raisonnables de signification, 568

# Requête pour nouvelle preuve

Audition, 540, 733, 747

Communication avec les autres parties, 702

Compétence, 700

Conditions d'admissibilité, 703-710, 741

Consentement de la Couronne, 708

Dépôt tardif, 730-731

Disposition au fond, 741-748

Documents à annexer, 528, 701

Exigences procédurales, 700-702

Objet, 699

Pouvoir discrétionnaire (norme d'exercice), 707

Procédure, 729-732

Rétractation au stade de la réception, 732

# Requête pour permission d'appeler, 35

Accueillie en partie, 318

Affaire similaire pendante, 317

Amendement, 32, 313

Cahier des sources, 308-309

Compétence, 293

Conclusions recherchées, 301

Contestation par l'intimé, 311, 314

Conversion en avis d'appel, 313-314

Déclaration sous serment, 306, 530

Désignation comme requérant, 30

Discrétion du juge saisi, 318

Distinction avec un avis d'appel, 302

Exigences de contenu et de production, 294

- contenu, 270, 294-295, 297-301
- délai de dépôt, 295
- documents à annexer, 304, 306, 308
- nombre de copies, 296
- signification, 36-37, 283-293, 296, 534-538

Intégration d'un avis d'appel, 274

Motifs d'appel, 298-300, 581-582

Nouvelle preuve, 307

Présentation, 303-309

– À un juge unique, 554

Qualification de l'erreur reprochée au premier juge, 43, 68

Questions mixtes de droit et de fait, 313-320

Rédaction, 297-300

- Dépens, 341
- Révision par une formation de la Cour, 319-320, 343-344

Renvoi à la preuve, 305 Requête pour mise en liberté provisoire, 572

Réserve de droits, 832

Transcription des témoignages, 305-306

Voir aussi Requête pour permission d'appeler de la peine, Requête pour permission d'appeler du verdict

### Requête pour permission d'appeler de la peine, 388, 470

Absence de contestation, 408 Absence du requérant, 402 Accueillie en partie, 465 Audition, 310-311, 1040 Cahier des sources, 532 Contenu, 397-398 Décision, 465, 467

Détermination de l'échéancier et des documents à produire, 468

Dispense de présence des parties, 540

Documents à joindre, 399-400 Prorogation de délai, 503 Moyens d'appel, 398, 401

- Preuve nécessaire, 400
  Nouvelle preuve, 706-707, 709
  Présentation, 399-401
- À un juge unique, 554
  Rejet (effets), 466
  - Absence de pouvoir de révision, 469

Suffisance des allégations, 397 Transcription des témoignages, 399

# Requête pour permission d'appeler du verdict, 275, 295, 582

Motifs de rejet ou d'autorisation, 314

Requête pour procéder par voie accélérée, 698

# Requête pour permission de présenter un mémoire de plus de 30 pages

Caractère exceptionnel de l'autorisation, 840 Cas visés, 838 Motifs d'acceptation, 839 Cadre de présentation, 837

# Requête pour présence à l'audition, 849-850

# Requête pour procéder par voie accélérée

Audition simultanée en autorisation et au fond, 1040

Conférence de gestion pénale, 815 Objet, 698

Permission d'appeler du verdict, 698

# Requête pour suspension d'exécution d'une peine

Voir Requête en suspension d'exécution du jugement

# Restitution de sommes saisies

Absence de compétence de la Cour, 40

**Retenue judiciaire**, 135-136, 223, 227, 237, 244, 316, 406, 770

# Rétractation de jugement Voir Requête en rétractation de jugement

# Retrait du plaidoyer de culpabilité

Cadre légal de la requête, 351 Compétence exclusive, 352

Consentement du ministère public, 358

Contextes, 353

Preuve, 354-361, 728

Prorogation de délai d'appel, 503

Voir aussi **Plaidoyer de culpabilité** 

### Réunion des appels, 317

# Risque de récidive Voir Récidive

### Rôle de la Cour d'appel

Appréciation de la crédibilité, 315

Considération d'hypothèses, 316

Interprétation erronée de la preuve, 315

Réappréciation de la preuve, 314, 638

- S -

# Sanction du non-respect des normes, 23

### Santé mentale

Détermination de la peine, 456

### Sécurité du public

Voir Protection et sécurité du public

### **Signification**

Affidavit, 537

À l'intimé introuvable, 538, 554, 568-570

À une personne incarcérée, 536

À une personne morale, 536

Appel par voie accélérée (documents), 1049

Avis d'appel, 36-37, 282, 534, 536

- Allégation d'incompétence de l'avocat, 283, 285
- Intimé introuvable, 538

Cahier des sources, 1060

Mémoire, 865

Par télécopieur, 537

Requête accessoire, 529, 534, 553, 556, 559

- Modes, 535-538

Requête en rejet d'appel, 534, 536, 790

Requête de nature constitutionnelle, 537

Requête pour mise au rôle par préférence, 825

Requête pour permission d'appeler, 296, 304, 536

Intimé introuvable, 538, 554

### **Spéculation**

Conclusions du juge, 78

Sténographe judiciaire, 858

Sub judice, 1269

#### Subpoena

Opposition ou refus

- Droit d'appel, 41

#### **Substances corporelles**

Voir Prélèvement de substances corporelles

Suramende compensatoire, 391

Paiement, 685-686

### Sursis d'emprisonnement

Voir Emprisonnement avec sursis

Sursis de peine, 392

- T -

#### Témoignage

Appréciation, 638, 1074-1075 De l'appelant (abstention), 589 Annexe au mémoire, 869 Nouvelle preuve, 728, 736 Requête et transcription, 304, 306, 399

Requête en retrait du plaidoyer de culpabilité, 361

Requête pour nouvelle preuve, 701, 712

#### **Témoin**

Compétence du juge et assermentation, 253

Contradictions, 315

Crédibilité (appréciation), 315, 721, 989, 994

- Motif de nouveau procès, 1074
- Test de l'arrêt W. (D.), 58
- Verdict déraisonnable, 47-48

Déposition, 915

Et détermination de la peine, 406

Intimidation, 142

Non entendu en première instance, 530, 701, 720, 724-726

Preuve nouvelle

- Antécédents judiciaires,
   728
- Assignations infructueuses, 728

Témoin complice, 721
Réinterrogatoire, 1097

### Tenue vestimentaire

Conférence de gestion pénale,

En salle d'audience, 564-567

#### **Terrorisme**

Libération conditionnelle, 165

# Test de la totalité des circonstances, 67

Test de l'arrêt W. (D.), 54-58

Conclusion implicite du juge, 56

Procès avec jury, 57

Présomption à privilégier, 55

Refus du bénéfice du doute raisonnable, 54

# Test des cas les plus manifestes

Arrêt des procédures, 193

#### **Test d'intervention**

Mise en liberté provisoire

 Autorisation de la demande de révision, 634-635

# Titre de procédure écrite Voir Acte de procédure

### **Toge**

En salle d'audience, 564-567 Conférence de gestion pénale, 819

### Trafic de stupéfiants

Délai de libération conditionnelle, 142, 168

Mise en liberté provisoire, 601 Peine, 411, 453, 461

# Transcription d'éléments du procès

Enregistrement vidéo ou sonore, 914

Renvois dans l'exposé des faits, 932

Frais, 828, 859

Délai de dépôt du mémoire de l'appelant, 858

Voir aussi Requête en transcriptions supplémentaires

### Troubles de la personnalité

Libération conditionnelle, 142, 163

Troubles mentaux, 86, 816

- U -

*Ultra petita*, 280-281, 1004, 1008

#### **Urgence**

Abrègement d'un délai, 34

- V -

#### Vente de drogues

Peines consécutives, 431

#### Verdict

Erreur de droit, 1068-1069, 1114

Norme de contrôle, 48, 51 Rendu par un jury, 1113 Voir aussi **Appel sur le verdict** 

### Verdict de non-responsabilité criminelle

Droit d'appel, 42

# Verdict déraisonnable,

47-53, 986, 1067

Appréciation de la preuve, 47-48, 50

Absence de droit d'appel du ministère public, 47

Conditions de validité du verdict, 51

Conclusions de fait essentielles au verdict, 49-50

Directives au jury, 48

Latitude du juge des faits, 47, 51

Objet de l'examen en appel, 48, 51

Question de droit, 47

Requête en rejet d'appel, 793

#### Verdict spécial

Droit d'appel, 35

### Verdicts incompatibles,

52-53, 1076

À l'endroit d'un même accusé, 53 Multiplicité d'accusés, 52

### Vie privée (droit à la)

Substances corporelles (prélèvement), 101-102, 104-105

#### **Violence**

Délai de libération conditionnelle, 140, 145, 177

Mise en liberté provisoire, 601, 671

### Violence conjugale

Libération conditionnelle, 145-146, 158

Peine, 153, 461

#### Visioconférence

Audition

- De l'appel, 1061
- Des requêtes, 548-550

Conférence de facilitation pénale, 779

Conférence de gestion pénale, 819

# Voir-dire (annexe au mémoire), 888

### Vol qualifié

Erreur sur la peine, 387, 461